Mairie d'AUBY
Contrat avec l'Artisserie
Décision n° 2024/46/SC

Publié le 26 février 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place des mercredis contes.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec « **L'Artisserie** », pour la mise en place de mercredis contes, de février à Décembre 2024 à la médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de **3 150 € TTC**.

AUBY, le 16 février 2024

Christophe CHARLES

Maire